

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DPA 32 Groupe scolaire de la ZAC Beaujon (8^e) - protocole d'accord transactionnel avec la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau - prolongement de la grille séparative mitoyenne.

Mme Alexandra CORDEBARD et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau par la Ville de Paris en raison du remboursement pour moitié du coût des travaux de prolongement de la grille séparative mitoyenne ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 9 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission, et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la Société Immobilière et Hôtelière du Parc Monceau par la Ville de Paris en raison du remboursement pour moitié du coût des travaux de prolongement de la grille séparative mitoyenne.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole d'accord transactionnel correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, nature 2313, rubrique 213, mission 80000-99-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO